

2011-6020
2012-03-05

Bugcon Zep Total Banish

Pulvérisateur d'insectes— DOMESTIQUE

TUE LES PUNAISES DES LITS, PUCES, MOUCHES ET MOUSTIQUES. PULVÉRISATEUR D'INSECTES DE FLEURS NÉBULISATEUR D'AMBIANCE ET DE SURFACE SOUS PRESSION

TUE LES INSECTES VOLANTS ET RAMPANTS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR.

NO. D'HOM. 28161
LOI P. A.

GARANTIE

D-Trans Alléthrine 0,25%
Butoxyde de pipéronyle technique 0,80%

CONTENU NET 185g à 600g

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
ATTENTION RISQUE D'EXPLOSION

NPI-BUGCON. 415 Mac Kenzie Av. Suite 9. (or I), Ajax., Ontario L1S 2G2
E-mail glx@bugcon.com - Web: www.bugcon.com
416-800-7371

MODE D'EMPLOI

Tue Mouches, Moustiques, Guêpes, Moucherons, Papillons nocturnes volants, Blattes ou coquerelles, Araignées, Grillons, Fourmis, Anthrènes des tapis, Centipèdes, Lépisismes argentés.

MODE D'EMPLOI:

Insecticide d'ambiance et de surface à usage domestique

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

Maintenir le contenant droit pendant l'usage.

POUR ÉLIMINER LES INSECTES

NUISIBLES DE LA MAISON: Insectes volants: Mouches, moustiques, guêpes, moucherons et papillons nocturnes volants. Fermer les portes et les fenêtres. Diriger le jet vers le haut dans un mouvement de balayage vers toutes les parties de la pièce, particulièrement les fenêtres et autres sources de lumière. Nébuliser en jets de 6 à 10 secondes par superficie de 30m³. Dans la mesure du possible, laisser les portes et fenêtres fermées pendant 15 minutes après chaque traitement. Diriger également le jet vers les endroits où se trouvent les insectes. Ne pas nébuliser à moins d'un mètre des murs intérieurs, des tissus et des meubles. Sortir de la pièce traitée et bien la ventiler après le traitement.

INSECTES RAMPANTS: Blattes ou coquerelles, Araignées, Grillons,

Fourmis, Anthrènes des tapis, Centipèdes, Lépismes argentés. Traiter les cachettes, par exemple plinthes, endroits humides, ouvertures autour des évier, drains et tuyaux, derrière les armoires, lieux d'entreposage. Traiter les endroits où passent les fourmis, par exemple seuils de porte, cadres de fenêtres ou dans les fourmilières. Efficace si les insectes sont touchés par le produit.

PUNAISES DES LITS: Vaporiser le matelas, particulièrement autour des coutures et des coins. Défaire le lit et vaporiser les joints. Répéter au besoin.

PUCES: vaporiser les endroits où dorment les animaux. Remplacer la litière si possible. **NE PAS UTILISER SUR LES ANIMAUX FAMILIERS.**

POUR ÉLIMINER LES INSECTES SUR LES FLEURS ET PLANTES ORNEMENTALES DU JARDIN

INSECTES SUCEURS: Thrips exposés, Cicadelles, Tétranyques à deux points, punaises réticulées, pucerons.

INSECTES BROYEURS: Chenilles, Noctuelle des arbres fruitiers, Scarabées japonais. **Pour se débarrasser des insectes sur les asters, azalées, bégonias, chrysanthèmes, dahlias, delphiniums, glaïeuls, iris, soucis, pétunias, rosiers, mufliers, conifères, petits arbres à feuilles caduques, arbustes et vignes.**

Traiter soigneusement en effectuant des mouvements de balayage, à une distance de 30 cm à 45 cm des plantes afin d'éviter de mouiller le feuillage. Une nébulisation légère tue efficacement les ravageurs. Ne nébuliser que si l'air est calme et qu'il fait moins de 32° C. Ne pas nébuliser sous ensoleillement direct, plutôt le matin ou le soir de préférence. Utiliser avec précaution sur les jeunes plants et les nouvelles pousses. Efficace si les insectes sont touchés par le produit.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Ne pas placer dans l'eau chaude, ni près de radiateurs, poêles ou autres sources de chaleur. Ne pas perforer ou incinérer le contenant. Ne pas l'entreposer à plus de 50° C. **NE PAS UTILISER SUR LES ANIMAUX OU ÊTRES HUMAINS.** Lors de la vaporisation du produit, recouvrir les aquariums et éloigner les animaux de compagnie pendant une heure. Dans les maisons ou logements, enlever ou couvrir avant le traitement tous les aliments exposés et les ustensiles de cuisine. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le produit nébulisé. Se laver après l'usage. Éviter le gel. Ne pas utiliser sur les fougères de type adiante pédalé, ainsi que sur les cultures de légumes ou de fruits.

PREMIERS SOINS: Éviter l'inhalation ou le contact avec les yeux.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, presser sur le buse pour faire sortir toute la pression. **NE PAS JETER AU FEU.** Emballer et jeter le contenant aux ordures ménagères.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))